

Avez-vous votre DMP ?

Gratuit et confidentiel, le Dossier Médical Partagé - ou DMP - est un carnet de santé numérique. En France, déjà plus de 4 millions de DMP ouverts, soit 6,3 % de la population. Et dans l'Yonne ?

Le Dossier Médical Partagé (DMP) **facilite la prise en charge médicale**, par exemple en limitant le risque de mélanger des médicaments, les allergies ou les incompatibilités de traitements. Il permet aussi d'éviter les prescriptions et les examens en double.

Gratuit et confidentiel, le DMP permet d'accéder à ses informations médicales et de les partager avec les professionnels de santé de son choix.

Un accès simple et sécurisé. Seuls le patient et les professionnels de santé autorisés peuvent y accéder et l'alimenter.

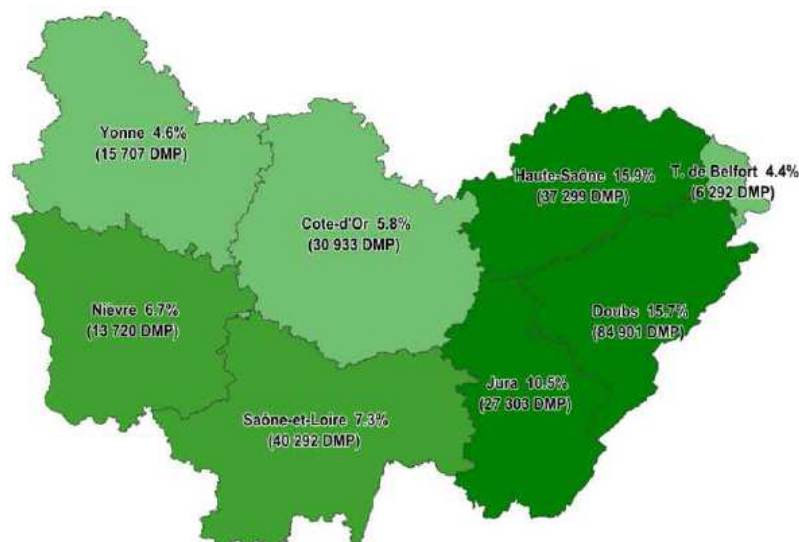
Pour créer son DMP : www.dmp.fr

Pour accéder au Dossier Médical Partagé, il suffit de se connecter au site dmp.fr ou de télécharger l'**appli DMP** (gratuite et sécurisée) pour consulter ou enrichir son DMP sur un smartphone ou une tablette.

Le DMP a un caractère universel : il est **ouvert à tous**, et accessible sur l'ensemble du territoire national.

Dans l'Yonne au 17/02/2019, **15 707 icaunais** ont créé leur DMP, soit un taux de couverture de **4,6 %** et le nombre augmente chaque jour !

En Bourgogne - Franche-Comté, 256 447 DMP sont ouverts au 17/02/2019, soit **9,1 %**.



POUR TOUT RENSEIGNEMENT SUR LE DMP :

- ☑ le site www.dmp.fr,
- ☑ « DMP Info Service » au **0 810 331 133** (service 0,06 €/min + prix d'appel),
- ☑ Parlez-en à **votre pharmacien**,
- ☑ Demandez à un conseiller de votre CPAM en prenant **RDV au 36 46** (service 0,06 €/min + prix d'appel).

⇒ **60 000 DMP sont attendus dans l'Yonne**, et 522 000 DMP en Bourgogne Franche-Comté, avant la fin de l'année 2019.

⇒ Environ 1,5 million de DMP sont attendus pour notre région d'ici 2022.

DMP :
LE DOSSIER MÉDICAL QUI GARDE EN MÉMOIRE
TOUTES VOS INFORMATIONS DE SANTÉ.

OUVREZ-LE VITE